Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ COMMUN DES CONSEILS D'ETAT VAUDOIS ET GENEVOIS

PROJET « CONVERGENCE » : LES GOUVERNEMENTS GENEVOIS ET VAUDOIS PRÉCISENT LEUR POSITION

Une prise de position commune a été adressée à la SRG-SSR idée suisse et à la RTSR à propos de la réforme touchant la télévision et la radio suisses romandes. Les contraintes et les défis qui se posent à l'institution n'empêchent pas le maintien de deux pôles réellement indépendants dans la production et la réalisation des programmes. L'enjeu est de préserver dans la durée la diversité et l'équilibre de l'information.

Les Conseils d'Etat genevois et vaudois se sont adressés aux conseils d'administration de SRG-SSR idée suisse et de la RTSR pour leur faire part de leur position et de leur conviction communes à propos du projet « CONVERGENCE ». Conscients des défis et des contraintes qui pèsent sur SRG-SSR idée suisse, les deux gouvernements se déclarent persuadés que le développement en parallèle de deux entités fortes, disposant chacune d'une culture propre mais ancrée dans les valeurs de la SSR et jouissant l'une par rapport à l'autre d'une autonomie compatible avec la nécessité de collaborer pleinement dans maints domaines, constitue un modèle viable pour l'avenir. A l'évidence, ce modèle garantit la diversité et l'équilibre de l'information, si indispensables pour le fonctionnement de la démocratie dans le contexte actuel de concentration des médias. Dans l'environnement concurrentiel de la télévision, de la radio et de l'Internet, les identités traditionnellement genevoise de la télévision et lausannoise de la radio - toutes deux au service de la Suisse romande - resteront un atout majeur de qualité et de fidélisation.

Pour garantir dans la durée la diversité et l'équilibre de l'information, les deux Conseils d'Etat s'accordent à penser que deux conditions doivent être réalisées. D'une part, les pôles de Genève et de Lausanne devraient continuer à disposer de compétences permettant à chacun de concevoir ses programmes et produire ses émissions. D'autre part, les deux rédactions doivent disposer d'une indépendance réelle ; si une

coordination peut être utilement mise en place et si une collaboration étendue se justifie par rapport au média Internet, les deux rédactions ne sauraient pour autant être subordonnées à une direction éditoriale unique.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 novembre 2009

Pascal Broulis, président du Conseil d'Etat du canton de Vaud, 021 316 20 10 ; David Hiler, président du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève, 022 327 55 00.